

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 224247 - Il ne supporte pas de voir égorger le sacrifice

---

### question

Comment juger celui qui ne supporte pas de voir égorger l'animal à sacrifier le jour de la fête, étant donné le choc que la scène provoque en lui, bien qu'il admette qu'il s'agisse d'un acte de rapprochement à Allah?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est préférable de s'occuper soi-même de l'égorgement de son sacrifice. Si on ne peut pas ou ne veut pas le faire, il n'y a aucun inconvénient à mandater quelqu'un pour le faire, quitte à assister à l'égorgement. Si on ne peut pas ou ne veut pas, il n'y a aucun inconvénient à ne pas y assister.

L'avis selon lequel on peut mandater quelqu'un pour égorger le sacrifice ne fait l'objet d'aucune contestation au sein des ulémas. La présence du mandant est recommandée mais pas obligatoire.

Ibn Qoudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il est préférable que l'auteur du sacrifice égorge la bête de sa propre main car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) égorgea de sa propre main deux béliers blancs avec des taches noires. Il le fit en mentionnant le nom d'Allah et en plaçant son pied sur le côté de leur nuque. Lors de son pèlerinage, il égorgea trente trois chèvres de sa propre main. Il est permis de s'y faire remplacer car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se fit remplacer pour égorger le reste de ses chèvres après les 63 tuées par lui. Ceci ne fait l'objet d'aucune divergence. La présence du remplacé est toutefois recommandée.** Extrait succinct d'al-Moughni (13/389-390).

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

On lit dans les fatwas de la Commission Permanente pour la Consultance:«La récompense générée par le sacrifice, fait à titre surrogatoire, profite à tous ceux dont on a eu l'intention de les faire profiter, même sans leur présence, car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit :Certes, les actes sont fonction des intentions qui les dictent. Chacun sera rétribué selon son intention. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [175475](#).

Allah le sait mieux.